

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

07 décembre 2015

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 8

N° 1276 /2015

**Objet :**

Renouvellement du  
bureau de l'association  
foncière de CHEPY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, WEBER Patrice  
BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absents et excusés, Monsieur et Madame :** GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le besoin de renouveler le bureau de l'association foncière de Chepy qui devrait se réunir très prochainement.

Après concertation anticipée en vue du renouvellement du bureau de l'association foncière, et conformément à l'article 10 des statuts, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

***Désignent*** en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les 5 propriétaires figurant sur la seconde moitié de la liste proposée à savoir :

- CHAURÉ Evelyne,
- DIOUY Jean-Luc,
- JOANNES Francine,
- LEBLANC François,
- PANNET Gérard,
- MAILLARD Dany.

***Demandent*** à ce que Monsieur le Maire reporte intégralement sur la délibération prévue à cet effet la liste ci-dessus.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 17 décembre 2015

Le Maire,

J. ROUSSINET